



SAINT FERRIOL - Commune

Séance du 17 octobre 2024

Membres en exercice : 10	Date de la convocation: 03/10/2024 <i>dix-sept octobre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de JEAN-JACQUES MARTY</i>
Présents : 8	Présents : JEAN-JACQUES MARTY, INCARNATION MARTY, GISÈLE GAVIGNAUD, Kévin DUBOIS, Patrick TRILLO, Corine GIROD, Marie-Claude SARDA, Christian VIZCAÏNO
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: JEAN-CLAUDE SIRE représenté par INCARNATION MARTY
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: André JIMENEZ
	Secrétaire de séance: INCARNATION MARTY

Objet: Autorisation préalable et permanente des poursuites donnée au comptable de la commune de Saint-Ferriol pour le recouvrement des produits locaux - DE_027_2024

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article R1617-24,

Vu le décret n°2011-2036 du 29 décembre 2011 – art 1 relatif à l'autorisation préalable
des poursuites pour le recouvrement des produits locaux,

Considérant que l'article R1617-24 du Code Général des Collectivités territoriales, pose
pour principe que l'ordonnateur autorise l'exécution forcée des titres de recettes selon des
modalités qu'il arrête après avoir recueilli l'avis du comptable. Cette autorisation peut être
permanente ou temporaire pour tout ou partie des titres que l'ordonnateur émet.

Considérant qu'une autorisation permanente au comptable public pour effectuer ces
actes, sans demander systématiquement l'autorisation de l'ordonnateur, améliorera le
recouvrement des recettes de la collectivité en les rendant plus aisées,

DECIDE :

- une autorisation générale et permanente pour le comptable public concernant les saisies
à Tiers détenteurs, afin de recouvrer les recettes de la collectivité.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents,
signé au registre.

La convocation du C.M. et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés
conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de réception de l'AR: 21/10/2024

011-211103411-DE_027_2024-DE

A G E D I

Le Maire,
Jean-Jacques MARTY
Signé

Date de transmission de l'acte: 21/10/2024

Date de reception de l'AR: 21/10/2024

011-211103411-DE_027_2024-DE

A G E D I